



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
AUVERGNE

Service chargé des  
transports routiers

**AUTORISATION**  
**d'exercer la profession de transporteur public routier**  
**au moyen de véhicules motorisés**

Vu le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises, notamment ses articles 2, 6 à 9-2 et 9-5 ;

Vu le décret n° 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 9 ;

Le préfet de la région AUVERGNE

**AUTORISE**

L'entreprise DEMELOC SARL

Domicile du siège social ou de l'établissement principal

PARC LOGISTIQUE  
RN7 - ZAC DES GRIS  
03400 TOULON SUR ALLIER

N° SIREN 399 979 228

A exercer la profession de transporteur public routier de marchandises [de déménageur] et de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules motorisés de tous tonnages.

Fait à CLERMONT FERRAND le 25/01/2013

Pour le Préfet de Région, le DREAL,  
Pour le DREAL,  
Pour le Chef du pôle Contrôle Sécurité Routière Défense,  
Service Transports Déplacements Sécurité,  
  
Marie-Hélène CHASTANG